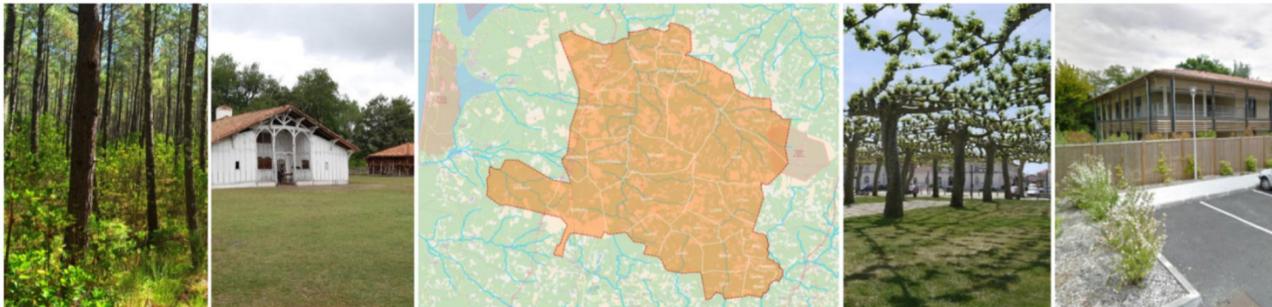


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



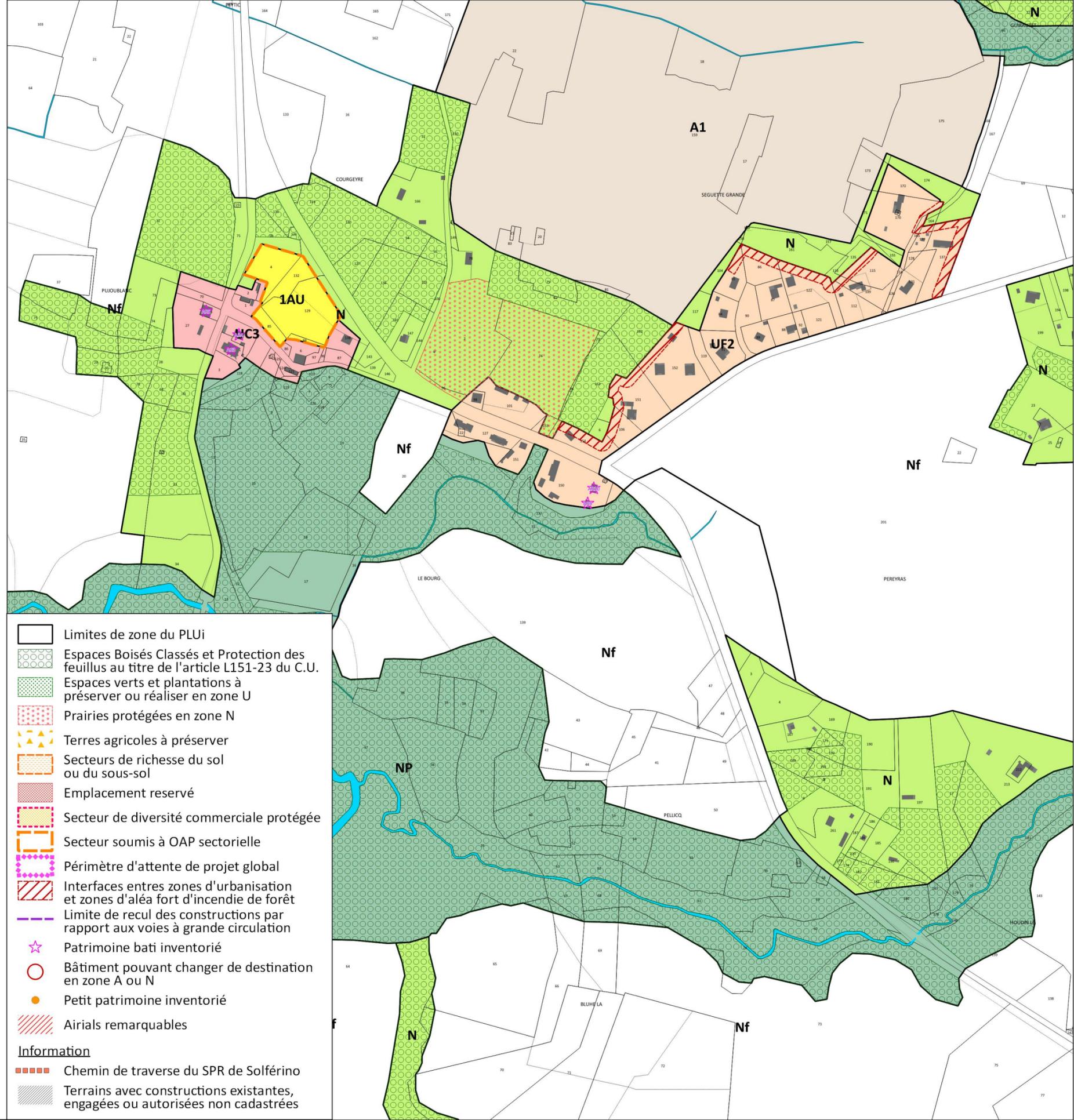
4.1 Documents Graphiques - zonages et prescriptions réglementaires

> Dossier approuvé

Commune d'ARGELOUSE - centre

échelle 1/5000ème

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION	30/03/2017	le 07/12/2023	le 28/11/2024
VU POUR ETRE ANNEXÉ A LA DECISION EN DATE DU : 28 novembre 2024		LE PRESIDENT DE LA Cdc :	



-  Limites de zone du PLUi
 -  Espaces Boisés Classés et Protection des feuillus au titre de l'article L151-23 du C.U.
 -  Espaces verts et plantations à préserver ou réaliser en zone U
 -  Prairies protégées en zone N
 -  Terres agricoles à préserver
 -  Secteurs de richesse du sol ou du sous-sol
 -  Emplacement réservé
 -  Secteur de diversité commerciale protégée
 -  Secteur soumis à OAP sectorielle
 -  Périmètre d'attente de projet global
 -  Interfaces entre zones d'urbanisation et zones d'aléa fort d'incendie de forêt
 -  Limite de recul des constructions par rapport aux voies à grande circulation
 -  Patrimoine bâti inventorié
 -  Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N
 -  Petit patrimoine inventorié
 -  Aérials remarquables
- Information**
-  Chemin de traverse du SPR de Solférino
 -  Terrains avec constructions existantes, engagées ou autorisées non cadastrées